



**EHPAD
LES PILETS**

Livret
d'Accueil



Madame, Monsieur,

Ce livret d'accueil a été réalisé à votre attention afin de vous permettre de disposer de toutes les informations utiles concernant l'Etablissement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Les Pilets de Biganos.

L'ensemble de l'équipe s'attache à faire de cet établissement un lieu de vie, dans un cadre hôtelier de qualité, où chacun peut évoluer à son rythme et selon ses besoins.

Ce livret vous présente la vie dans l'établissement et les prestations proposées ;
Nous espérons qu'il facilitera votre séjour.

L'ensemble de l'équipe est à votre écoute pour vous accompagner,

Nous vous souhaitons un agréable séjour.

Marc MAGENDIE
Directeur

Ce document a été élaboré conformément au Code de l'action sociale et des familles et à la loi n°2002- 2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Son contenu reprend les dispositions de la circulaire n° 138 DGAS du 24 mars 2004 relative à la mise en place du livret d'accueil prévu à l'article L.311-4 du CASF.



Table des matières

| | | |
|------|--|----|
| I. | Présentation de l'établissement | 3 |
| 1. | Un cadre de vie privilégié | 3 |
| 2. | Un statut associatif | 4 |
| 3. | Des valeurs fortes | 4 |
| 4. | La Bientraitance | 5 |
| 5. | Des types d'accueil diversifiés | 6 |
| II. | Votre accompagnement au quotidien | 7 |
| 1. | Une équipe à votre écoute | 8 |
| 2. | Une vie sociale dynamique | 10 |
| III. | Votre confort | 15 |
| 1. | Des locaux adaptés et individualisés | 15 |
| 2. | Une restauration de qualité | 18 |
| 3. | Les autres services proposés | 19 |
| IV. | Vos modalités d'admission | 21 |

I. Présentation de l'établissement

1. Un cadre de vie privilégié

L'EHPAD est situé sur la commune de Biganos, commune de Gironde d'environ 9 000 habitants, à proximité du bassin d'Arcachon. L'EHPAD est situé dans le nouveau quartier d'habitation du Lac Vert, à côté de l'école et de la plaine des sports.

L'établissement bénéficie d'un espace largement boisé, bien inséré dans l'espace urbain.





2. Un statut associatif

L'EHPAD Les Pilets est un établissement privé, entrant dans la catégorie des établissements sociaux et médico-sociaux tels que définis par la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

L'établissement fait partie des 11 établissements de la Fondation Bocké, dont 9 sur la Gironde et 2 dans les Pyrénées Atlantiques.

Le Conseil d'Administration définit la politique générale de la Fondation. Une délégation de pouvoir est donnée par le Président du Conseil d'Administration au directeur de l'établissement qui en assure la gestion quotidienne et représente la Fondation Bocké dans différentes circonstances.

Le fonctionnement de l'établissement est financé conjointement par l'Agence Régionale de la Santé et le Conseil Départemental de la Gironde. Ce dernier fixe annuellement les tarifs de la structure.

3. Des valeurs fortes

Au sein de La Fondation Bocké, l'EHPAD est considéré comme un lieu de vie destiné à l'accompagnement, dans les meilleures conditions possibles au quotidien des personnes âgées.

Nous veillerons ainsi particulièrement tout au long du séjour à respecter les principes suivants :

- le respect de l'intimité et de la dignité de chacun ;
- le respect de chacun en tant qu'individu, avec sa propre histoire, ses désirs, ses difficultés ;
- le respect de la liberté et l'assurance de sa sécurité
- l'ouverture de l'établissement sur l'extérieur.



4. La Bientraitance

La bientraitance est une démarche globale dans la prise en charge de la personne accompagnée, de l'accueil de l'entourage, mais aussi du professionnel, visant à promouvoir le respect des droits et libertés du résident, son écoute et ses besoins, tout en prévenant la maltraitance. A l'EHPAD les Pilets, la thématique de bientraitance est mise au cœur de notre mission.

La bientraitance met en exergue le rôle et les interactions entre différents acteurs que sont le professionnel, l'institution, l'entourage et la personne accompagnée. Elle nécessite un questionnement tant individuel que collectif de la part des acteurs (Haute Autorité de S 2012).

En pratique, la bientraitance répond aux principes éthiques d'humanité et de dignité, de solidarité, d'équité, de justice, et d'autonomie. Elle permet le bien-être du résident mais aussi une sérénité chez le professionnel.

Elle repose sur le respect des droits et liberté de chacun. Afin de promouvoir la bientraitance au sein de l'établissement il convient de respecter la Charte des droits et libertés de la personne âgée affichée dans les services, et en particulier:

- de repérer et respecter, autant que possible, le choix des résidents (horaires, habits,) ;
- de favoriser un environnement de vie agréable (bruits, odeurs...) ;
- de prendre en considération la liberté de circuler de chacun ;
- d'être réactif, en cas de sollicitation.

Nous rappelons au personnel et aux familles que la chambre du résident est un espace privatif. Dans sa chambre, le résident est chez lui.

Il convient donc de respecter cette sphère d'intimité, nous y tenons.



5. Des types d'accueil diversifiés

L'établissement Les Pilets a été conçu afin de permettre de vous accueillir, quel que soit votre état de santé. Ainsi, chacun peut être accueilli dans un espace qui lui convient, lui assurant sécurité et liberté.

La capacité totale est de 90 places qui se décomposent de la façon suivante :

- 68 places en hébergement permanent pour des personnes âgées dépendantes ;
- 12 places au sein d'une unité spécifique pour l'accueil de personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées ;
- 4 places d'hébergement temporaire dont 2 en EHPAD et 2 en Unité Spécialisée ; ces places s'adressent à des personnes habituellement à domicile mais dont l'état de santé nécessite une aide ponctuelle ou dont l'aïdant a besoin d'un temps de répit. Ces séjours, en général de courte durée, peuvent également être l'occasion de se familiariser avec l'institution ;
- 6 places en accueil de jour ; c'est un accueil ponctuel, sur une ou plusieurs journées par semaine, de résidents vivant à domicile. Il s'agit souvent de favoriser une période de répit pour les aidants naturels.

L'EHPAD accueille des personnes âgées dépendantes de 60 ans et plus et est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

• L'unité spécialisée

L'unité spécialisée est prévue pour accueillir 12 résidents en hébergement permanent et 2 résidents en hébergement temporaire souffrant de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées. L'accueil dans cette unité repose sur un avis médical motivé ; cet accompagnement spécifique permet au résident concerné de préserver son autonomie et sa liberté d'aller et venir.

Des locaux spécifiques sont dédiés à ce type d'accueil, le résident peut vivre à son rythme dans un environnement sécurisé et une ambiance bienveillante.

L'organisation se fait autour des actes de la vie quotidienne, avec un espace commun « salle à manger-salon » et un jardin spécifique.



La pertinence du maintien en unité sécurisée est réévaluée régulièrement ; un résident peut être amené à quitter l'unité spécialisée, selon des protocoles préétablis et en concertation avec son entourage.

- **L'accueil de jour**

L'accueil de jour vous permet d'être reçus à la journée dans des espaces spécialement aménagés et de bénéficier des services de la structure.

Les plages d'accueil le matin sont entre 9h30 et 10h, tandis que les plages de départ sont de 16h30 à 17h.

La structure est ouverte du lundi au vendredi.

Des animations et des ateliers spécifiques vous sont proposés. Le repas du midi est servi dans une zone dédiée.

Une salle spécialement aménagée permet aux résidents qui le souhaitent de se reposer.

- **L'hébergement temporaire**

L'hébergement temporaire de l'EHPAD « Les Pilets » fonctionne toute l'année. Vous pouvez y être accueilli dans les mêmes conditions que le séjour permanent mais sur une durée plus courte (limitée à 90 jours consécutifs ou non par an).

Le recours à ce type d'accueil est souvent lié au besoin de répit de l'aïdant naturel, parfois plusieurs fois dans l'année. Cela peut également être un temps de préparation à une entrée en institution.

Les conditions d'accueil et d'admission sont les mêmes que pour l'hébergement permanent.

II. Votre accompagnement au quotidien

L'accompagnement personnalisé de chaque résident est un principe qui régit l'ensemble du fonctionnement de l'établissement.

Nous mettrons tout en œuvre pour répondre au mieux à vos souhaits et besoins. Une communication permanente, des échanges réguliers concernant vos projets, nous permettront de mieux vous connaître et de répondre au mieux à vos attentes.



Ainsi, dans les premiers mois qui suivront votre accueil, nous réaliserons avec vous votre Projet d'Accompagnement Personnalisé. Nous pourrons ainsi prendre en compte vos souhaits et besoins, et faire en sorte de nous y adapter au mieux.

Une aide-soignante référente est chargée tout particulièrement de l'accueil des nouveaux résidents afin de veiller à leur bonne intégration.

1. Une équipe à votre écoute

Chaque personne âgée qui entre dans l'EHPAD Les Pilets reste libre de faire intervenir auprès d'elle les professionnels de son choix. Cette liberté est essentielle et incontournable. A ce titre, vous conservez le libre choix de votre médecin traitant. Il travaillera en coordination avec l'équipe soignante de l'établissement.

Au quotidien, l'accompagnement est assuré par une équipe qui réunit des compétences multiples.

Organigramme



• Le médecin coordonnateur

Il veille au bon déroulement des soins prodigués et travaille en collaboration avec votre médecin traitant et le pharmacien. Il est attentif à votre traitement médical et travaille en collaboration avec l'équipe soignante avec laquelle il participe à la rédaction de protocoles de soins individualisés qui facilitent une prise en charge adaptée à chacun.



• L'équipe soignante

Elle est dirigée une Infirmière Coordinatrice.

Les infirmières réaliseront les soins nécessaires. Elles assurent, en collaboration avec le médecin coordonnateur, le suivi des visites de votre médecin et des prescriptions médicales.

L'équipe infirmière est garante pour chaque résident de la programmation des soins. Elle accompagne chaque résident et son entourage.

Les infirmières encadrent également les aides-soignants, aide-médico-psychologiques, qui vous accompagnent durant vos soins quotidiens.

Cette équipe soignante interviendra auprès de vous en fonction de vos demandes et de vos besoins.

• La psychologue

Présente les lundi, mardi, jeudi et un vendredi sur deux, elle a pour mission d'accompagner chaque résident selon ses besoins, dès l'entrée et tout au long de son parcours. Elle travaille en étroite collaboration avec le reste de l'équipe et participe activement à l'élaboration des projets d'accompagnement personnalisés.

Elle est également disponible pour accompagner l'entourage du résident le cas échéant. Elle intervient aussi bien par le biais d'entretiens individuels que par l'animation de groupes.

• L'ergothérapeute

Elle est présente dans l'établissement tous les mardis, jeudis et vendredis. Elle intervient pour des actions de prévention, d'accompagnement et de maintien des capacités de chaque résident. Elle intervient auprès de chacun pour promouvoir la participation effective dans toutes les activités de la vie quotidienne. Elle stimule les facultés de tous dans toutes les activités nécessaires au bien-être (soins, hygiène personnelle, mobilité, participation à des activités sociales ou de loisirs).



- **L'animatrice**

Notre animatrice propose des animations, des ateliers, des sorties et sera à l'écoute de vos propositions.

Vous trouverez le programme hebdomadaire des animations affiché à côté du pole soins.

- **Les agents de service hôtelier**

Cette équipe assure l'hygiène des locaux, aussi bien privatifs que communs. Ces agents interviennent également lors du service des repas et pour l'entretien de votre linge. Ils sont à votre écoute et participent également à votre projet d'accompagnement personnalisé.

- **Les autres intervenants paramédicaux**

Vous êtes libre de faire intervenir les intervenants paramédicaux qui vous sont nécessaires (pédicure, podologue, kinésithérapeute, dentiste...).

2. Une vie sociale dynamique

L'EHPAD « Les Pilets » est avant tout un lieu de vie, où chacun peut continuer à faire ce qu'il aime et à participer à la vie citoyenne. De nombreux espaces favorisent cette vie sociale au sein de l'établissement.

- **Des animations adaptées aux goûts de chacun**

Nous mettons tout en œuvre pour construire des projets d'animation individualisés, adaptés aux possibilités et souhaits de chacun.

Un suivi sur internet vous permettra d'être tenu informé des animations et de revoir avec plaisir les photos et récits des activités passées sur chaque unité.

- **Les ateliers, les jeux**

Un certain nombre d'activités vous est proposé, aussi bien pour vous divertir que pour favoriser votre stimulation cognitive. La participation de chacun est recherchée mais votre volonté d'y participer reste la priorité. Ces ateliers



peuvent être menés par l'animatrice, la psychologue ou l'équipe soignante selon les cas.

Vous aurez ainsi la possibilité de poursuivre la pratique de vos loisirs ou d'en découvrir de nouveaux : lecture, tricot, jardinage, chant, jeux de société...

Le planning hebdomadaire d'animation Ehpad est affiché sur le tableau à côté du pôle soins. Il change chaque semaine en fonction des évènements et intervenants spécifiques.

Des activités physiques adaptées pourront également vous être proposées, comme par exemple de la gymnastique douce chaque lundi. Ces activités vous permettront d'entretenir vos capacités physiques.

Un planning hebdomadaire d'activités récurrentes est proposé au sein de l'unité protégée.

Pour exemple :

| Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi | Dimanche |
|--|--|--|--|--|---|---|
| Matin Lectures libres en autonomie Mise du couvert | Matin Ecoute musicale en autonomie Mise du couvert | Matin Jeux de construction en autonomie Mise du couvert | Matin Réalisation de mandala en autonomie Mise du couvert | Matin Jeux de Construction en autonomie Mise du couvert | Matin Lectures libres en autonomie Mise du couvert | Matin Ecoute musicale en autonomie Mise du couvert |
| Après midi Jeux de mémoire type petit bac, memory, photos d'artistes, ... Mise du couvert | Après midi Gym douce/ jeux de balle Mise du couvert | Après midi Activité manuelle Mise du couvert | Après midi Musique/chant Mise du couvert | Après midi Pâtisserie Mise du couvert | Après midi Bien être/ jardinage Mise du couvert | Après midi Projection d'un film ou lotto Mise du couvert |

• Les manifestations

Des manifestations festives sont organisées au sein de l'établissement, parfois avec les familles (noël ou fête des familles par exemple), afin de marquer les évènements du calendrier.



• Les sorties

Afin d'assurer le maintien du lien social, des sorties de proximité à caractère festif ou culturel ont lieu régulièrement : visites, marchés, cinéma, promenades...





- **Les partenariats**

La résidence est un établissement ouvert sur l'extérieur. Au-delà des sorties organisées, nous accueillons régulièrement au sein de l'établissement différents partenaires :

- Autres établissements dans le cadre de manifestations, sorties...
- Associations culturelles.

Vous aurez ainsi tout le loisir de faire de nouvelles rencontres. Des échanges intergénérationnels sont également au programme :

- Ecoles

- **Les visites**

Les visites sont totalement libres au sein de l'établissement.

Vous pouvez à tout moment inviter famille et amis durant toute la journée. Un espace dédié vous permet de les accueillir ou de partager un repas en toute intimité. Pour toute invitation à un repas, pensez à prévenir l'établissement quelques jours avant. Le tarif des repas visiteurs est fixé à 12 euros par personne.

- **Une vie citoyenne préservée**

L'entrée en institution ne signifie pas renoncer à l'exercice de la citoyenneté, bien au contraire. Nous faciliterons ainsi toute participation active à la vie de la commune, à la vie associative si vous le souhaitez.

Au sein de l'établissement, votre avis sera régulièrement sollicité par le biais des différentes instances mises en place. La participation du plus grand nombre est recherchée.

- **Le Conseil de la Vie Sociale**

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS), instance consultative, est constitué de membres élus qui représentent les résidents, les familles et le personnel. L'organisme gestionnaire y est également représenté par le biais du directeur d'établissement. Le CVS donne son avis et fait des propositions sur toutes les questions relatives à la vie dans l'établissement. Les membres sont élus pour deux ans.



• **La commission restauration**

Elle se réunit chaque trimestre avec l'entreprise Acsent, prestataire en restauration. L'animatrice accompagne les résidents volontaires et les familles qui le souhaiteraient. C'est l'occasion pour le cuisinier d'entendre les remarques et souhaits de chacun.

Vous pourrez ainsi à la fois émettre un avis sur la restauration et formuler des propositions.

Entièrement réalisés sur place par une équipe de cuisiniers diplômés, les menus sont établis sur plusieurs semaines et respectent les préconisations relatives à l'équilibre nutritionnel des personnes âgées. Ils tiennent également compte des habitudes alimentaires locales et des produits disponibles selon les saisons. Les goûts et allergies de chacun sont également pris en compte.

• **La commission animation**

Sur le même principe, une commission animation se réunit tous les 3 mois en présence des résidents et de l'animatrice.

Elle a pour objectif à la fois de vous informer sur le planning des animations à venir, de faire le bilan des animations passées et d'entendre les propositions et souhaits de chacun.

• **Une mesure permanente de votre satisfaction**

Nous serons amenés à vous questionner régulièrement sur votre niveau de satisfaction, sur l'ensemble du fonctionnement de l'établissement.

Enquêtes de satisfaction, évaluations... seront autant d'outils qui vous permettront, au-delà du dialogue quotidien, de faire valoir votre point de vue.

Notre établissement est engagé dans une démarche continue d'évaluation de la qualité et à ce titre interroge régulièrement ses pratiques.

III. Votre confort

1. Des locaux adaptés et individualisés

Organisés sur deux étages, les locaux sont clairs, agréables et adaptés aux besoins des personnes âgées dépendantes.

L'unité spécialisée, située au rez-de-chaussée, est destinée à l'accueil de personnes désorientées. L'architecture de cet espace permet un accompagnement de qualité des résidents concernés pour l'ensemble des actes de la vie quotidienne.



• Votre chambre

Les chambres, toutes individuelles, bénéficient toutes d'une salle de bains privative qui permet de respecter l'intimité de chacun.

Nous vous fournissons le mobilier suivant : un lit médicalisé, un chevet, une commode bureau, une chaise, un fauteuil de repos. Chaque chambre est équipée de placards.

Vous avez la possibilité d'apporter du petit mobilier et des effets personnels afin de personnaliser votre environnement et de vous y sentir au mieux. Nous vous incitons vivement à le faire, en veillant à respecter l'accessibilité de la chambre.

Un système d'appel est présent dans la chambre et la salle de bain en cas de besoin.

Une prise téléphonique est également installée dans chaque chambre ; il vous appartient de solliciter l'ouverture de la ligne auprès d'un opérateur.

Internet est également disponible pour chaque résident.



Les petites réparations éventuelles seront réalisées par l'ouvrier d'entretien sur votre demande, cette prestation étant comprise dans les frais d'hébergement.

- **Des lieux de rencontre**

Au-delà des locaux techniques nécessaires au fonctionnement, des espaces communs ont été prévus afin de favoriser la vie sociale de chacun.

Les locaux sont répartis de la façon suivante :

Rez-de-chaussée :

- L'unité Alzheimer « Arbousier »
- Unités d'hébergement classique « Dune et Pinasse »
- L'accueil de jour
- Les locaux médicaux et de soins
- La cuisine
- L'espace restauration
- Les bureaux administratifs
- Les locaux techniques

1er étage : les unités de vie « Bruyère, Océan et Pinède »





La balnéothérapie : cet espace dédié au bien-être dispose d'une grande baignoire avec bulles de massage, de la musique et des effets de lumières réconfortants. L'eau est utilisée en balnéothérapie comme approche non médicamenteuse aux effets thérapeutiques multisensoriels.



Des espaces verts ont été aménagés tout autour du bâtiment. Un jardin spécialement aménagé et clos permet aux résidents désorientés de circuler en toute sécurité.





2. Une restauration de qualité

Manger doit avant tout rester un plaisir : de goûter, de sentir, de regarder et de partager. A ce titre, nous accordons une importance primordiale à la qualité gustative des repas et à la convivialité de ce temps.

• Une restauration traditionnelle

Ainsi, la préparation des repas est entièrement réalisée sur place par une équipe de cuisiniers. Les menus sont établis sur plusieurs semaines et respectent les préconisations relatives à l'équilibre nutritionnel des personnes âgées.

Ils tiennent également compte des habitudes alimentaires locales et des produits disponibles selon les saisons.

Les horaires des repas sont les suivants :

- petit déjeuner service en chambre de 7h à 9h30
- déjeuner de 12h15 à 14h ;
- goûter : entre 16h et 16h30 ;
- dîner : à partir de 18h00
- collation/tisane au moment du coucher si les résidents le souhaitent

Le repas est en général servi en salle à manger. Il pourra être pris en chambre après avis de l'équipe soignante et/ou du médecin traitant.





- **Des animations autour du repas**

Nous organisons chaque mois des repas à thèmes qui vous permettront de découvrir de nouvelles saveurs et de voyager.



Vos idées seront les bienvenues. Vous aurez pour cela la possibilité de participer aux commissions restauration.

Nous invitons vos familles à partager un moment de convivialité deux fois dans l'année : pour Noël et en début d'été. Ces repas constituent des moments importants de convivialité qui rythment les saisons.

De plus, des ateliers cuisine seront organisés tout au long de l'année, inspirés des saisons et des événements du calendrier.

Vous y retrouverez ainsi le plaisir de confectionner un gâteau, une salade de fruits, d'éplucher les légumes de la soupe...Et bien sûr de les déguster !!

3. Les autres services proposés

- **Le linge**

Chaque résident amène son linge personnel, ainsi que son linge de toilette, marqués à son nom. Pour vous aider, et afin de remédier aux délais de traitement du linge en collectivité, un trousseau minimum vous est indiqué à l'entrée.

La structure fournit les draps et couvertures.

L'EHPAD assure l'entretien de l'ensemble du linge, à l'exception du linge délicat et/ou du linge nécessitant un nettoyage à sec.



• Les autres services

Le courrier est distribué chaque jour. Vous pouvez également déposer votre courrier à envoyer à l'accueil de l'établissement.

Un salon de coiffure vous permettra de bénéficier des services du coiffeur de votre choix, les tarifs étant affichés à l'entrée de l'établissement.



Le culte peut être pratiqué librement par chacun, selon ses convictions.

Pour ce qui concerne la religion catholique, des messes sont organisées une fois par mois et à l'occasion des fêtes religieuses.



IV. Vos modalités d'admission

Toute demande d'admission doit être adressée à la direction de l'établissement par le biais du dossier type national d'admission en Ehpad et ses deux volets : administratif et médical via le site internet Via Trajectoire. Le dossier est examiné conjointement par la direction de l'établissement et le médecin coordonnateur. L'admission est prononcée par le directeur.

Afin de constituer le dossier d'admission, les pièces suivantes sont nécessaires :

- la photocopie du livret de famille ;
- la photocopie de l'attestation de carte vitale ;
- carte vitale et carte de mutuelle ;
- attestation d'assurance responsabilité civile ;
- avis d'imposition ou de non-imposition ;
- justificatif des ressources ;
- relevé d'identité bancaire ;

Une fois l'ensemble de ces pièces réunies, le contrat de séjour peut être rédigé et signé par les deux parties. Il vous sera remis avec le règlement de fonctionnement de l'établissement et la charte des droits et libertés des personnes âgées dépendantes en Ehpad, celle-ci étant par ailleurs affichée à l'entrée de l'établissement.

L'ensemble de l'équipe reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

**L'équipe des Pilets
vous souhaite un agréable séjour**

